



PIERRE DE COUBERTIN ET LE SPORT FÉMININ

La question des rapports de Pierre de Coubertin avec le sport féminin est récurrente et empoisonne le débat olympique. Des champs physiologique, anthropologique et pédagogique où Coubertin le situait, le problème a muté totalement dans les domaines du politique et du médiatique. Les causes de ce glissement d'intérêt sont lisibles. La méconnaissance de l'oeuvre de Coubertin, l'activisme de ligues féministes et de groupements politiques radicaux, le retard universitaire de l'historiographie olympique, ont favorisé la propagation d'une vulgate où les erreurs, les citations tronquées hors du contexte historique et culturel, ont favorisé toutes les polémiques.

Ce qui était possible hier et parfois excusable quand l'accès aux sources était fermé, ne l'est plus. Les archives du CIO sont désormais scientifiquement organisées et ouvertes à tous. Les «Textes choisis» de l'oeuvre de Coubertin, publiés en 1986 par le CIO, sous la responsabilité du professeur Norbert Müller, sont d'un irremplaçable appoint. Le CIO, de plus en plus soucieux de vérité historique et d'ouverture démocratique, a créé un Conseil de Recherche olympique qui est en liaison avec les meilleures universités du monde.

L'oeuvre de Coubertin est donc aujourd'hui lisible sans aucune restriction survenant de l'institution olympique, sans domaines cachés ou protégés.

De quoi s'agit-il? De l'étude de la position de Coubertin face au sport féminin, étude en apparence inutile, tant la question semble définitivement réglée. Nous sommes face à une tau-

par Yves-Pierre Boulongne*



nologie. Par un amalgame malin, s'appuyant sur l'opposition de Coubertin à la participation des femmes au programme olympique - et non, nous le verrons, à la fête des Jeux Olympiques -, les contempteurs de l'oeuvre en déduisent sans appel que Coubertin fut un adversaire du sport féminin, voire un mysogine impénitent. La vérité est beaucoup plus complexe et moins abrupte, même si les déclarations péremptoires de Coubertin paraissent à priori définitives.

Un socle de certitude

Livrons-nous à une lecture diachronique des sources:

1912, Jeux de la Ve Olympiade de Stockholm. Les femmes étaient entrées par la petite porte, et non sans effraction, aux Jeux de Paris (1900), de St-Louis au Missouri (1904), de Londres (1908). Le compte-rendu officiel des Jeux de Stockholm, rédigé en français et indubitablement avec l'aval de Coubertin, porte: «Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte». C'est bien là le style et le vocabulaire de Coubertin; le choix des termes n'est pas innocent, même si le mot «femelle» doit être pris dans un sens plus physiologique et moins péjoratif qu'aujourd'hui.

D'ailleurs curieusement, dans la 'Revue Olympique' de juillet 1912, à la page 111, le texte, signé par Coubertin de façon indiscutable, est édulcoré dans la forme même s'il reste ferme dans le fond. «Impraticable, inintéressante, inesthétique, et nous ne craignons pas de le dire, incorrecte, serait à notre avis, cette demi-olympiade féminine».

C'est l'époque où les mouvements féministes réclament violemment la création de Jeux Olympiques féminins. La correction du gentleman a repris le dessus, mais l'opposition est toujours irréductible.

Remontons le temps!

Bulletin du CIO - 3e année, 1928 (n°11 page 5)

«Quant à la participation des femmes aux Jeux, j'y demeure hostile. C'est contre mon gré qu'elles ont été admises à un nombre grandissant d'épreuves.»

Le Sport Suisse - 4 juillet 1934

Allocution prononcée le 23 juin 1934 dans l'aula de l'Université de Lausanne à l'occasion du 40e anniversaire du rétablissement des Jeux: «Je continue [...] à penser que le contact de l'athlétisme féminin est mauvais et que cet athlétisme devrait être exclu du programme olympique».

Le Journal - Paris, 27 août 1936, soit pratiquement un an avant la disparition de Coubertin.

«Le seul véritable héros olympique, je l'ai dit, c'est l'adulte mâle individuel. Par conséquent, ni femmes, ni sports d'équipes.»

La cause est définitivement entendue. Coubertin restera, sa vie durant, l'opposant inconditionnel de la participation des femmes au programme des Jeux Olympiques.



Cependant

Dans une brochure spéciale publiée après les Jeux d'Anvers en 1920, il écrit: «*Les femmes y (furent) admises. Elles y ont excellé, abattant leurs précédents records.*» Le ton est conciliant et laisse entendre une certaine inflexion à la rigueur initiale. C'est que les femmes, depuis la Première guerre mondiale où elles remplacèrent avec courage et efficacité, dans les usines et aux champs, les hommes partis au front, revendiquent de plus en plus leur place dans le concert social. Coubertin ne peut plus être insensible à la justesse de leur lutte. La forme du discours est ici révélatrice du combat qu'il subit et de la lutte qu'il engage péniblement contre ses propres à priori.

L'étude de l'entrevue qu'il réserve au «Sport Suisse» du 7 août 1935, est ici tout à fait instructive.

Coubertin, faisant référence à l'Histoire, mais sans nul doute poussé dans ses retranchements par la croisade féministe incessante, finit par concéder qu'il

serait possible d'envisager la participation des femmes aux Jeux, mais en dehors de l'enceinte sacrée (l'Altis antique) uniquement réservée aux compétitions masculines. Il conviendrait également de le faire, ajoute-t-il, pour les jeux d'équipe puisque les Jeux Olympiques doivent être strictement l'apanage de l'homme jeune adulte.

Voici ce texte du 7 août 1935:

«*Le véritable héros olympique est à mes yeux l'adulte individuel. Faut-il en exclure les sports d'équipes? Ce n'est pas indispensable si l'on accepte un autre élément essentiel de l'Olympisme moderne comme il le fut de l'Ancienne Olympie: l'existence d'une Altis ou enceinte sacrée. Il y avait à Olympie bien des événements qui se passaient en dehors de l'Altis, toute une vie collective palpait à l'entour sans toutefois avoir le privilège de se manifester à l'intérieur: L'Altis même était comme le sanctuaire réservé au seul athlète consacré, purifié, admis aux épreuves principales et devenu ainsi une sorte de*

prêtre, d'officiant de la religion musculaire. De même je conçois l'Olympisme moderne comme constitué en son centre par une sorte d'Altis morale, de Burg sacré où sont réunis pour affronter leurs forces les concurrents des sports virils par excellence [...] et puis à l'entour toutes les autres manifestations sportives de la vie que l'on voudra organiser... tournois de football et autres jeux, exercices par équipes, etc.. Ils seront ainsi à l'honneur comme il convient, mais en second rang. Là aussi, les femmes pourraient participer si on le juge nécessaire. Je n'approuve pas personnellement la participation des femmes aux concours publics, ce qui ne signifie pas qu'elles doivent s'abstenir de pratiquer un grand nombre de sports, mais sans se donner en spectacle. Aux Jeux Olympiques, leur rôle devrait être surtout, comme aux anciens tournois, de couronner les vainqueurs.»

La position de Coubertin reste donc immuable, même si, poussé par l'évolution des moeurs, il accepte du bout des lèvres, que les femmes occupent un strapontin minoré aux Jeux. Le texte qui, par ailleurs «(religion du muscle), tournois médiévaux), mériterait d'être commenté pour son historicisme, a le mérite de renvoyer à d'autres textes du début du siècle où Coubertin expose sans ambages sa conception philosophique de la place de la femme au monde - d'où il déduit celle de la femme face au sport - mais aussi de tracer un tableau plus nuancé (et peu connu) des rapports de Coubertin avec le sport féminin.

Car

Notes sur l'éducation publique (1901 - Hachette § XVII) et «Textes choisis» (I - page 261)

«*Le rôle de la femme reste ce qu'il a toujours été: elle est avant tout la compagne de l'homme, la future mère de famille, et doit être élevée en vue de cet avenir immuable.*» Il ajoute: *Que les*



Pierre de Coubertin

lois la protègent, qu'on la mette en mesure d'échapper à la tyrannie maritale, rien de plus légitime; que l'on pourchasse, partout où on les rencontre, des dispositions ineptes ou immorales comme celles par lesquelles le Code civil français édicte la tutelle perpétuelle de la femme, ou interdit la recherche de la paternité, rien de plus nécessaire».

Donc pas d'équivoque, «la compagne de l'homme», protégée au plan individuel doit rester en tutelle au plan social, en vue de la pérennité de l'espèce (à l'époque on parle de race, sans autre connotation).

Le Sport Suisse - 1928 - 21 et 28 novembre (n^{os} 1074 et 1975)

Coubertin signe et persévère, et situe le problème du sport féminin dans le contexte culturel et moral de l'époque. Si, malgré ses efforts, des compétitions sportives sont ouvertes aux femmes, qu'en aucun cas, ces compétitions soient mixtes et se déroulent en public.

Pourquoi?

C'est que: «aujourd'hui, dans un grand nombre de pays, c'est la fille qui corrompt le garçon, mais les parents encouragent le garçon à se montrer précocement flirteur».

La femme est bien le diable de l'homme. Influence évidente d'une conception catholique rigoriste relayée alors par une culture d'alcôve porteuse de tous les péchés de luxure et de toutes les maladies honteuses. Nous retrouvons là un des paramètres de la croisade coubertinienne («pour) l'éducation des adolescents au XXe siècle»: la moralisation du siècle par la puritanisation des moeurs du jeune éphèbe. Position essentielle (plus qu'existentielle) assimilée par des siècles de culture judéo-chrétienne: la femme est la servante de l'homme, la procréatrice de l'espèce, la gardienne et «l'arbitre des moeurs» (Michelet, cité par Coubertin). Ce qui signifie que l'homme, à l'intérieur d'un espace concédé (hier en Grèce:



Défilé de l'équipe danoise de gymnastique en démonstration aux Jeux de Stockholm en 1912.

oekoumène, aujourd'hui: le foyer) et dont il est mauvais pour la morale sociale que la femme s'éloigne, reconnaît à cette dernière des devoirs plus que des droits. C'est la loi du patio. Et telle est l'image dominante de la mère que Coubertin va recevoir de son éducation enfantine. Telle est l'image de la femme que la science française d'alors, reflet de l'époque, va lui renvoyer.

Dans le champ de la culture sociale, effectuons une courte incursion synchronique: - Le Dr Brocca (1824-1880), fondateur de la Société d'anthropologie de Paris écrit: «Il ne faut pas perdre de vue que la femme est en moyenne un peu moins intelligente que l'homme».

- Gustave Le Bon, chercheur reconnu en psychologie sociale: «(Chez la femme) l'infériorité de l'intelligence est trop évidente pour être contestée [...] Les crânes des femmes se rapprochent plus par le volume de ceux des gorilles que des crânes des sexes masculins les plus développés» (1879).

Quoique, note Coubertin: «l'héroïsme féminin n'est point une chimère», qu'il est peut-être «aussi fréquent et plus admirable que l'héroïsme masculin»; la rudesse de l'effort masculin [...] qui est à

la base de la pédagogie sportive (masculine, sous entendu) doit être <<grandement redouté pour l'être féminin», qui y verrait «les nerfs mobilisés au-delà de leur rôle... et neutralisées les qualités féminines les plus précieuses».

En 1904 (op. Cit.), Coubertin précisait: «Egalité ne veut pas dire équivalence mais similitude.. L'équivalence est déjà une réalité.. La similitude loin de pousser à l'harmonie conjugale est faite pour la détruire».

C'est au nom de ce principe d'équivalence, et non d'égalité, que Coubertin va se déterminer face à la genèse et au développement du sport féminin. Sa réflexion, il la puise dans sa vaste culture gréco-latine mais aussi dans l'image contemporaine de la femme que lui offre son milieu social, aristocrate et parisien. Or, au début du siècle, cette femme bourgeoise, même si elle reste dans les limites prudentes d'un oekoumène des convenances, n'en a pas moins acquis un certain nombre de droits: instruction, pratique de certains sports - équitation, escrime, chasse, bains de mer -, qui laissent présager d'autres libérations. L'exemple lui est fourni dans sa famille même: sa mère et sa soeur sont nanties d'une belle instruction secondaire et

supérieure et pratiquent l'escrime. Ce qui change, mais que Coubertin peine à voir surgir et à accepter, ce sont les rapports nouveaux de la femme avec son corps, c'est une nouvelle, timide, mais impérieuse vision de la féminité et de la sexualité féminine revendiquée par le sexe féminin au nom des principes de démocratie et de liberté que Coubertin accepte sur le plan politique mais récuse au plan anthropologique.

La, comme face au colonialisme, la position ambiguë de Coubertin reflète les contradictions d'un visionnaire social aliéné par des principes culturels surannés.

D'où

Une culture sportive concédée

Même concédée, Coubertin n'en accorde pas moins toute son attention à la culture sportive féminine - ce que ses détracteurs ne relèvent pas.

Le Sport Suisse, 21 et 28 novembre 1928

«De la culture physique, et de la culture sportive, oui; cela est excellent pour la jeune fille et pour la femme», mais pas de compétition mixte.

Charte de la Réforme sportive, BIPS (Lausanne, 1930)

Suppression de l'admission des femmes à tous les concours où les hommes prennent part».

Equivalence, mais pas égalité!

Pourtant, son choix des sports, son amour passionné de la boxe et de l'aviron, vont entraîner fort loin Coubertin.

Revue Olympique, Septembre 1913 (pp. 142-145) Textes choisis III (pp 444-446)

«Voici donc nos adolescents, filles et garçons, introduits (pas trop bien entendu) dans le monde des sports par un parrain et une marraine de premier choix et de toute confiance: l'aviron et la boxe. Il va sans dire qu'ils n'ont point ramé en course ni fait de boxe en assaut. Ils ont ramé sous le préceptorat d'un barreur intelligent et boxé selon les ordres d'un maître prudent..

Peu à peu il sera bon d'y inclure la course à pied mais avec ménagement et selon les cas. Et alors, mais alors seulement, interviendra le jeu athlétique, le jeu viril par excellence, le football rugby Ici les filles doivent abandonner Aussi bien l'aviron et la boxe auxquels nous les avons admises doivent-ils leur être enseignés de façon bien plus douce (la boxe surtout) qu'aux garçons. Mais avantageusement on les initiera à ces sports. Le football au contraire leur est interdit. N'y-a-t-il pas un jeu susceptible de leur en tenir lieu? Il y en a un. C'est le korbball, tel qu'il se pratique en Hollande, jeu mixte qu'on voudrait voir se répandre partout et qui, par malheur, n'a pas fait, depuis qu'il est inventé, beaucoup d'adeptes. Mais son tour viendra».

Le texte date de 1913. Avons-nous bien lu? L'aviron, passe encore. Mais la boxe, oui la boxe, enseignée aux filles. Et en supplément un sport d'équipes. Pourrait-on être plus moderne? Oui sans doute, dans la mesure où la liberté serait donnée au sexe féminin de déterminer les propres composantes de sa culture sportive et les modalités institutionnelles de ses affrontements sportifs, sans qu'il y ait restriction d'ordre social et culturel.

Car en fait, Coubertin reconnaît aux femmes le droit à une éducation sportive, et même à une compétition sportive entre elles, mais en dehors d'un public mâle forcément concupiscent! Les restrictions coubertiniennes face à la compétition sportive féminine sont donc moins d'ordre physiologique (elles existent) que d'ordre anthropologique et culturel - puisque boxe féminine il peut y avoir.

Ce que ne pouvait faire Coubertin, c'était refouler en lui les réflexes du «vieil homme» et comprendre que même au travers des outrances des féministes et des suffragettes, un rapport nouveau entre les sexes se faisait jour et allait s'instaurer durablement pour le siècle à venir.

Et alors?

Il y a une grande malignité de la part de gens généralement prévenus à juger de l'attitude de Coubertin envers le sport féminin et de la participation de femmes au programme des Jeux Olympiques modernes, avec des yeux de citoyens du XXI^e siècle. La faute d'anachronisme est impardonnable en Histoire.

Oui, Pierre de Coubertin, marqué par les dogmes et les convenances de son sexe, de son éducation, de sa classe et de son époque, ne concéda qu'une culture sportive atrophiée au sexe féminin privé de la liberté de compétition publique. Pour autant, même si une pièce du puzzle ne trouve pas sa place dans l'arithmétique du tout, nous aurions tort de vouer l'ensemble aux gémonies. Les amis de l'Olympisme n'ont pas à rougir de projeter le faisceau sans complaisance de l'Histoire sur un moment de la construction de l'Olympisme moderne. L'historien découvre, décrit, offre des éléments de réflexion aux politiques et aux décideurs d'aujourd'hui. Le crime contre l'Olympisme serait de ne pas tenir compte des faits et de rester fermé à l'évolution du monde. C'est Coubertin, encore lui, qui l'enseigne: «Les Jeux doivent épouser la vie du monde, et non demeurer prisonniers d'une réglementation purement arbitraire». (Le Journal - Paris - 27 août 1936).

Coubertin eut une vision restrictive du sport féminin. Il se plia avec réticence aux offensives finalement victorieuses d'une contre-société féminine et sportive. Prenons-en acte.

Tournés vers l'avenir, veillons aujourd'hui à ce que le sport féminin prenne librement la place, toute la place, qui doit lui revenir, non seulement dans le Mouvement olympique mais dans la société globale du XXI^e siècle.

*Professeur honoraire de l'Université de Paris - Val de Marne, Créteil (France), Unité de Formation et de Recherche en Sciences de l'Éducation.